


## PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO

En 2021, Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint pour la 1<sup>ère</sup> fois la Fête du Lait Bio, évènement national créé en 2005 par la FRAB Bretagne, pour mettre en avant les filières laitières bio et locales en France au travers de petits déjeuners bio. Pour 2022, la Fête du lait bio se tiendra le dimanche 12 juin. Nous sommes à la recherche d'une dizaine de fermes bio qui souhaitent organiser un petit déjeuner bio.

Si vous êtes intéressé, contacter votre GAB ou  
 Cécile GRAVIER • T 06 46 65 26 62  
[c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com)

## LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !

Le règlement européen évolue mais son architecture induit une longue période de réalisation des fiches de synthèse. En effet, si le texte-cadre a été promulgué il y a plus de 3 ans, les textes d'application continuent de paraître au compte-gouttes... Néanmoins, le travail de synthèse réglementaire, entrepris conjointement par les réseaux Bio Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture néo-aquitaines, touche à sa fin. Avec la parution du guide de lecture fin 2021, nous pourrions actualiser les fiches et les diffuser auprès des agriculteurs bio et des porteurs de projet.


Vous trouverez sur notre site :

 Le calendrier de nos actions collectives au cours desquelles la réglementation est aussi évoquée  
[www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/)

 Les notes d'information précédentes sur la réglementation bio  
[www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/)

## LA RÉALITÉ D'HVE

Alors que la nouvelle PAC devrait être une opportunité à plusieurs milliards d'euros de réorienter les soutiens agricoles pour les aligner selon les objectifs de protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité, de l'eau... le Gouvernement fait de HVE (Haute Valeur Environnementale) un critère d'éligibilité à l'éco-régime au même titre que l'AB ... Alors même que HVE est vivement critiquée par de nombreuses études sur ses bénéfices environnementaux. Paradoxal ! Bio Nouvelle-Aquitaine revendique que HVE n'est que greenwashing. L'Office Français de la Biodiversité, établissement public, estime d'ailleurs « que cette certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre des politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur qu'à la condition d'une révision profonde d'éligibilité ». C'est pourquoi Bio nouvelle-Aquitaine soutient les initiatives qui alertent sur une communication trompeuse de HVE.

 [www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/)



## PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

Cette future PAC est encore loin des attentes des producteurs bio malgré la forte mobilisation du réseau FNAB, les FRAB et les GAB pour défendre le développement de la bio en 2021. Mais le compte n'y est toujours pas ! Il nous reste quelques maigres espoirs de voir une révision de ce PSN (Plan Stratégique National) par la commission Européenne. Au-delà du combat sur le relèvement du Crédit d'impôt (voir plus ci-contre), la FNAB continue son lobbying syndical avec les ONG partenaires sur la révision du PSN et la défense de l'éco-régime.

En Région, Bio Nouvelle-Aquitaine et son réseau des GAB ne ménagent pas leurs efforts pour la défense de la Bio. Avec nos partenaires du réseau des agricultures durables, nous avons fait de véritables propositions pour la déclinaison régionale du PSN. La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pris un engagement politique fort sur l'Installation et la Transmission en agriculture avec la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec seulement 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial que nous appelons de nos vœux (aucune valorisation de la labellisation HVE ne sera possible). De plus, pour le volet reprise, elle a aussi décidé de supprimer le critère d'âge qui ne sera plus réservé exclusivement aux moins de 40 ans. Les Nouveaux Installés (NI) pourront donc avoir un soutien financier. C'est aussi une demande que nous avions portée.

Pour finir, nous travaillons actuellement avec les services de la Région sur la problématique des mesures forfaitaires qui seront ouvertes dans la future PAC afin de bien faire entendre la voix des bio.

### POUR ADHÉRER AU GAB CREUSE :

Vous devez remplir le formulaire au verso et régler votre cotisation

- Paiement par chèque à libeller à l'ordre du GAB Creuse et à retourner avec le bulletin d'adhésion au GAB Creuse au 22 avenue Charles de Gaulle 23000 Guéret

- Par virement : demander un Rib et renvoyer ce coupon rempli à l'adresse.

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

j'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...). Possibilité de se désinscrire à tout moment.

## PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025



L'Assemblée Nationale a adopté 2 amendements au Projet de Loi de Finances pour 2022 pour prolonger et augmenter le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique ce 12 novembre. Ils prorogent le crédit d'impôt jusqu'en 2025 et portent son montant de 3 500 à 4 500 €, par an et par bénéficiaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par un travail de terrain important, la FNAB a inspiré ces amendements et l'ensemble du réseau bio s'est mobilisé ces dernières semaines auprès des parlementaires pour défendre son relèvement à 5 000 €. En attente donc de la validation définitive par le Parlement !

« Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le Gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la bio. Le Gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois », se félicite Philippe Camburet, président de la Fnab.

## ACTUALISATION DES FICHES RÈGLEMENTATION

Depuis 2014, la FNAB met à disposition de son réseau et de ses partenaires des fiches pédagogiques rendant la réglementation bio accessible à toutes et tous.

 Tout sur : [www.produirebio.fr](http://www.produirebio.fr)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, ces fiches ont été révisées et adaptées aux nouvelles exigences. La FNAB propose une approche claire et pédagogique des textes au travers des fiches thématiques téléchargeables.

 Elles sont à retrouver [ICI](http://www.produirebio.fr)

## LABEL FNAB

La certification à la ferme en circuits courts bientôt possible dès 2022 !



Le 14 octobre 2020 la FNAB organisait une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur le déploiement du label BFE (Bio Français Équitable). L'AGE avait alors validé sa généralisation à la condition que ce label devienne accessible aux producteurs en circuits courts. Ainsi, le label FNAB a

2 branches : une branche équitable (BFE) qui ne concerne que les filières longues (groupement de producteurs - transformateurs - distributeurs) et une branche « Label Fnab », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts qui sera doté d'un logo propre (en cours de dépôt à l'INPI). Sa déclinaison régionale sera possible comme par exemple « Label FNAB Nouvelle-Aquitaine ». Cette labellisation est, pour l'instant, composée de 2 briques : une brique sociale (juste rémunération du producteur par la méthode des prix de revient entre autres) et une brique biodiversité dès 2022. Les 1<sup>ères</sup> labellisations des fermes devraient intervenir à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Par la suite, de nouvelles briques s'ajouteront (gestion de l'eau, fertilisation...).

Envie d'en savoir plus ? Rapprochez-vous de votre GAB pour être orientés au mieux.



## AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

La plateforme a été créée par la FNAB pour favoriser les échanges entre producteurs bio. Elle rassemble une large gamme d'annonces bio : fourrages, grains, services, matériels... Un système de filtres permet de cibler les recherches par catégories, de localiser les résultats sur une carte et d'entrer en relation directement avec l'annonceur. Agribiolien est gratuit et ouvert à tous, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux adhérents du réseau FNAB.

 Créez votre compte sur : [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)

# La feuille BIO

DÉCEMBRE 2021

LETTRÉ D'INFORMATION DU GAB CREUSE ET DU RÉSEAU BIO NOUVELLE-AQUITAINE



## À LA UNE

À l'heure où les dernières récoltes rejoignent les silos et où les prochaines germent dans la terre, on peut tirer un premier bilan pour cette année 2021. Malgré les urgences environnementales et le soutien de la société pour l'AB, le gouvernement lui, nous témoigne toute son affection en supprimant définitivement l'aide au maintien à l'AB de la PAC2023, dans le cynisme qui le caractérise, et prétend soutenir massivement les agriculteurs bio en augmentant notre budget (orienté uniquement sur les conversions). Non content de ce choix éclairé, le ministre Denormandie nous classera dorénavant au même rang qu'une exploitation certifiée HVE dans la répartition des aides environnementales de la future PAC (HVE, label créé par l'État, en sommeil depuis sa création...supercherie pour laver plus vert que vert !).

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir mis du temps au combat... Merci d'ailleurs à tous ceux qui ont mis de l'énergie dans leur GAB, aux coordinations régionales et au porte-parole de la FNAB.

Petite victoire quand même, le crédit d'impôt bio sera revalorisé à 4 500 €, et ce jusqu'en 2025 : aboutissement d'un gros travail commun de négociations entre les GAB, la FNAB et certains députés.

À ce sujet, nous constatons amèrement que le syndicat majoritaire se targue aujourd'hui de cette victoire alors que nous cherchons toujours où il se trouvait durant les négociations.

Il est vrai que cela ne nous facilite pas vraiment la tâche dans notre quotidien mais l'essentiel est ailleurs : continuons à pratiquer une agriculture des plus bénéfiques pour l'environnement, respectueuse de la biodiversité, de nos eaux et de nos sols, créatrice de lien social et d'emplois. Laissons ces gouvernants se fracasser dans leur hypocrisie environnementale et leur mépris et avançons ensemble !

Les administrateurs du GAB de la Creuse



## DANS CE NUMÉRO

### ACTU BIO EN CREUSE

- RETOUR SUR LES INITIATIVES GAB CREUSOIS 2021
- FILIÈRE LOCALE : BIEN GÉRÉE, LA HAIE AUSSI SE VALORISE EN CIRCUIT COURT
- LE GUIDE BIO DE LA CREUSE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA VENTE DIRECTE... MAIS PAS QUE !

### ACTU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

- PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO
- LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !
- LA RÉALITÉ D'HVE
- PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

### ACTU BIO EN FRANCE

- PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025
- ACTUALISATION FICHES RÈGLEMENTATION
- LABEL FNAB
- AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

## AGENDA

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 28 janvier Retenez la Date, c'est l'Assemblée Générale du GAB 23

Retrouvez les formations à venir et infos locales dans notre lettre d'info mail mensuelle.

## RETOUR SUR LES INITIATIVES GAB CREUSOISES 2021

Après une année 2020 largement consacrée à l'accompagnement des approvisionnements aux particuliers pour le GAB 23, avec la mise en place d'une cartographie en ligne, la création et le soutien aux initiatives de drive fermiers et amap entre autres, l'année 2021 est centrée sur un profond diagnostic territorial pour approvisionner la restauration collective et les services de restauration, notamment dans le cadre du Plan Alimentaire territorial porté par le département et les services de l'Etat. La tâche n'est pas simple, et le GAB porte la voix des réalités liées à la production, la logistique, la distribution, pour intégrer plus massivement des produits bio et locaux dans nos cantines, et partout ailleurs dans les lieux de distribution et de commercialisation. En 2022, l'accompagnement d'un groupe de maraichers, souhaitant étudier et optimiser les approvisionnements en quantité et en régularité, apparaît une nécessité pour lever les différents freins notamment ceux liés au coût de distribution.

Parallèlement, la diversification des filières de production a permis de voir émerger un groupe souhaitant tester la production de noisettes bio dans le département.

2022 pourrait être une année d'essais et de rencontres techniques pour faire naître une nouvelle filière creusoise.

Avec de nombreux partenaires, le GAB suit aussi les différentes avancées en lien avec l'écriture du SAGE Creuse, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui entrera en vigueur en 2024.



## FILIÈRE LOCALE : BIEN GÉRÉE, LA HAIE AUSSI SE VALORISE EN CIRCUIT COURT

Le 9 décembre dernier, le GAB23, en partenariat avec la commune de Boussac Bourg, la SCIC Berry Energie Bocage, et le CPIE, organisait une journée professionnelle à destination des agriculteurs et des collectivités pour présenter des initiatives de la filière bois énergie locales.

Atout de notre département, nos haies creusoises offrent des bénéfices environnementaux, de biodiversité, de

protection des sols et de la ressource en eaux, protections contre les aléas climatiques etc. La dimension économique de la haie, comme source d'énergie à l'échelle territoriale, permettrait de garantir, valoriser et pérenniser nos haies de façon durable. C'est ce que sont venus nous présenter nos différents intervenants, agriculteurs, techniciens, élus, avec des repères technico économiques, pour valoriser et entretenir le bois plaquettes, litière ou paillage généré par un entretien local et maîtrisé, à destination de chaufferies communales de proximité ou de particuliers. De la production à la consommation, du bois en circuit court !

## LE GUIDE BIO DE LA CREUSE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA VENTE DIRECTE... MAIS PAS QUE !

Un répertoire des produits bio et locaux, de plus de 80 fermes c'est déjà un bel outil au service de la consommation de produits bio et locaux creusois. Mais une présentation des pratiques agro-environnementales de ces mêmes fermes, c'est mettre en avant votre travail, qui participe à maintenir la biodiversité, les zones humides, la qualité des eaux, le bocage, l'autonomie fourragère, la fertilité du sol... Et c'est cela que nous avons proposé dans ce guide bio départemental. L'agriculture qui façonne la terre et ses divers habitants :)

Procurez-le-vous, et aidez-nous à le distribuer sur tout le territoire. Nos fermes AB gagnent à être mieux connues

🌟 Guide téléchargeable sur [www.gab23.org](http://www.gab23.org)



UN RÉSEAU EN ACTIONS POUR PORTER VOTRE VOIX

National



Région



BIO NOUVELLE-AQUITAINE  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Département



## DÉFENSE DES AIDES ET DE L'AGRICULTURE BIO

### DÉFENSE DES AIDES BIO

**DANS LA FUTURE PAC** : par son travail (campagnes *La Bio Pour Tous* puis *La Bio à Poil*) la FNAB a réussi à préserver une enveloppe « Conversion bio » renforcée et l'accès pour l'AB à l'éco-régime de façon automatique. Par contre, le montant et la différenciation avec d'autres labels (HVE) n'ont pas été pris en compte.

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a relayé les campagnes et pétitions nationales. Nous nous sommes associés et avons contribué aux échanges pour la déclinaison régionale du PSN au sein du CRIT, Corab en particulier. On a défendu la modulation et la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial. En matière de reprise, suppression du critère d'âge.

**EN CREUSE** : tout au long de l'année, le GAB 23 s'est mobilisé pour défendre et faire valoir les services environnementaux liés aux pratiques en Agriculture Biologique, auprès des services de la préfecture, des élus, et du grand public, notamment au printemps, lors de la mobilisation #labioapoil dénonçant la baisse des aides à l'AB. Une délégation creusoise a participé à la manifestation nationale de Juin dernier.

### PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

**AU NATIONAL** : La FNAB a agi pour obtenir les amendements concernant le **crédit d'impôt** qui doit être renouvelé jusqu'en 2025 avec un plafond augmenté à 4 500 euros.

### DÉFENSE DE LA BIO

**AU NATIONAL, EN RÉGION, EN CREUSE** : face aux diverses attaques, la FNAB a défendu ardemment le modèle agricole et ses débouchés tout en faisant état des démarches et projets en cours.

**EN RÉGION, EN CREUSE** : lors des élections régionales et départementales nous avons interpellé les candidats pour une prise en compte de la bio dans leur programme.

## MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

### TRAVAIL DES FEMMES

**AU NATIONAL** : la FNAB se mobilise pour la promotion et l'amélioration du travail des femmes en AB.

### ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a signé le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Cette signature marque l'acte II de la feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

**EN CREUSE** : le GAB 23 a soutenu un groupe de producteurs bio du département dans la rédaction et l'élaboration du dossier Alimentation locale et Solidaire auprès des services de l'État creusoise.

### LOI EGALIM

**AU NATIONAL** : la FNAB, dans le cadre d'un collectif, a dénoncé un arrêté du Ministère autorisant la volaille industrielle à entrer dans les 50% d'alimentation durable de la restauration collective.

### LA FNAB ACTEUR DE L'AFFAIRE DU SIÈCLE

**AU NATIONAL** : la FNAB a appuyé l'Affaire du Siècle en versant au Tribunal des arguments démontrant l'inaction climatique de l'État, notamment sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des fermes en bio. En février 2021, la justice reconnaît la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par son inaction.

### MOBILISATION POUR UNE BIO +

**AU NATIONAL** : la FNAB a créé et développé Bio Français Équitable (BFE), label paysan. Le principe de base : des produits bio et locaux cultivés par des agriculteurs rémunérés au juste prix. Aujourd'hui, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) pour les filières longues et une branche « Label FNAB », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts.

**EN RÉGION** : après l'accompagnement de la phase test, Bio Nouvelle-Aquitaine participe activement à la construction du label.

**EN CREUSE** : les équipes de terrain forment les agriculteurs aux techniques bio + : agroforesterie, biodynamie, biodiversité...

## 10 RAISONS D'ADHÉRER

- Être représenté-e dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes
- Rejoindre et soutenir le modèle bio et défendre ses valeurs
- Contribuer à l'agriculture de demain
- Échanger entre agriculteur-rices
- Être conseillé-e techniquement
- Être accompagné-e dans mon projet de développement d'installation ou de conversion
- Développer mes circuits de vente
- Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, guide bio local, etc.)
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour des commandes groupées, des prestations techniques, des outils de com ...
- Rester informé-es (bulletins d'info, guides divers ...)

DES À PRÉSENT, PENSEZ AU RENOUELEMENT DE VOTRE ADHÉSION POUR 2022 ET AINSI SOUTENIR NOS ACTIONS DE DÉFENSE DES AGRICULTEURS BIO

## UNE SEULE COTISATION POUR 3 NIVEAUX D' ACTIONS

Sur chaque cotisation perçue, le GAB Creuse reverse une partie :  
> à la FNAB, fédération nationale (45 €)  
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale (entre 25 et 45 €)  
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine (5 €)

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.



## BULLETIN D'ADHÉSION 2022

NOM .....

PRÉNOM .....

ENTREPRISE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

TÉLÉPHONE ..... MOBILE .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK .....

DATE DE NAISSANCE .....

### AGRICULTEUR / AGRICULTRICE

- Certifié.e en bio  En conversion C1  En conversion C2  
 En conventionnel

Type de production (ex. élevage bovin, grandes cultures, vignes, etc.) : .....

**JE SUIS AGRICULTEUR / AGRICULTRICE**  
je cotise en tant que membre actif à hauteur de 80 €

**JE SUIS AGRICULTEUR / AGRICULTRICE**  
je rencontre des difficultés, je cotise à hauteur de 30 €

**JE NE SUIS PAS AGRICULTEUR MAIS JE SOUTIENS LE GAB CREUSE**  
et souhaite être informé(e) ou m'investir, je donne ..... €

CETTE ADHÉSION VOUS DONNE ACCÈS À TOUS LES SERVICES DU RÉSEAU BIO NOUVELLE-AQUITAINE

\* Merci de finir de compléter le coupon au verso